



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU GUIERS
Mairie - 1, rue Pasteur - 38380 SAINT LAURENT DU PONT
Téléphone : 04 76 06 20 00
Télécopie : 04 76 55 12 30
accueil@saintlaurentdupont.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDYCAL
SEANCE DU 7 MARS 2024
DELIBERATION N°20240307-02

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 mars à dix-huit heures trente, les délégués des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers se sont réunis dans la salle de la Mairie de SAINT LAURENT DU PONT, siège du syndicat, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Président.

Date de convocation : 26 février 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres absents : 1

PRÉSENTS : Catherine BODEREAU (Miribel Les Echelles), Daniel TRICOIRE (Miribel Les Echelles), Marylène GUIJARRO (Saint Joseph de Rivière), Jean-Claude SARTER (Saint Laurent du Pont), Catherine AUGER (Saint Pierre d'Entremont 38), Alain BIACHE (Saint Pierre de Chartreuse), Isabelle AYMOZ-BRESSOT (Saint Joseph de Rivière), Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint Laurent du Pont), Olivier JEANTET (Saint Pierre de Chartreuse). (09)

ABSENTS : Catherine VARVAT (Saint Pierre d'Entremont 38) (1)

SECRETAIRE : Jean-Paul SIRAND-PUGNET

OBJET : SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE SPORTS SYNTHETIQUE

Rapporteur : Jean-Claude SARTER

Le S.I.V.G est propriétaire du terrain de sports synthétique situé au sein du complexe sportif Charles Boursier sur la Commune de Saint Laurent du Pont.

L'installation électrique, qui date d'avant la mise en place du terrain, est défectueuse et hors normes. De plus, l'éclairage se fait au moyen de projecteurs équipés d'ampoules à incandescence. Ces dernières sont aujourd'hui interdites à la fabrication et introuvables sur le marché.

Afin de se mettre aux normes, il convient de changer :

- Les projecteurs actuels au profit de projecteurs équipés de LED
- Le coffret électrique commandant l'installation
- Le système d'alimentation en pied de mât

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 54 590 € HT

Plan de financement

L'état de l'endettement pluriannuel du S.I.V.G montre que l'emprunt contracté pour la construction du gymnase s'est arrêté en 2023. Cet emprunt occasionnait des annuités de 38 063,48 € réparties entre les communes membres.

Par ailleurs le S.I.V.G est éligible à la dotation territoriale du Conseil Départemental de l'Isère ainsi qu'à la DSIL de l'Etat.

Il est proposé de soumettre le projet à ces demandes de subvention pour les montants suivants :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux	54 590 €	DSIL (25%)	13 647.50 €
		Département (10%)	5 459 €
		Autofinancement (65%)	35 483.50 €
TOTAL	54 590 €	TOTAL	54 590 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de réhabilitation de l'éclairage du terrain de sports synthétique ;
- AUTORISE le Président à solliciter le Conseil Départemental de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale ;
- AUTORISE le Président à solliciter la Préfecture au titre de la DSIL ;
- AUTORISE le Président à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération ;
- DIT que les subventions accordées seront imputées sur le chapitre 13.

Le Président



Jean-Claude SARTER

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
 A Saint Laurent du Pont, le 8 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jean-Paul SIRAND-PUGNET